

## Compte Rendu

### Assemblée Générale AT 26 du 04 Novembre 2016

Bonsoir à tous et merci de votre participation à l'assemblée générale du club d'aéromodélisme du Tricastin.

Invités parmi nous ce soir :

M. Henri FONDA, Adjoint en charge des sports et de la jeunesse de la mairie de Pierrelatte.

M. Christian COUDERT, Président du SSCT (Saint Paul et Pierrelatte).

Madame DUSSOL Fabienne, correspondante du Dauphiné libéré.

Tout d'abord un rappel, nous sommes 54 adhérents au club, dont 5 licences extérieures avec des cartes du club. La moyenne d'âge est de 55 ans.

#### **Bilan de l'année avec les faits notables 2015/2016 ou rapport moral :**

La galette des rois du club avec 23 personnes, en début d'après midi, ce qui semble convenir

Le repas du club avec 26 personnes, dont la majorité a participé ensuite à la visite du musée de l'air de Montélimar.

Poursuite de l'amélioration des conditions de vie sur le terrain (peinture, auvent, ...). A noter l'investissement réalisé avec l'achat d'un groupe électrogène.

Des barbecues sur nos installations, avec une participation soutenue et conviviale. Malgré tout un rappel a été fait pour solliciter les bonnes volontés culinaires.

Des journées annulées pour cause de météo, (Planeurs, Tous modèles, ...).

La journée Warbirds, en rencontre interclubs. Participation du club, ainsi que Romans, Montélimar, Poliénas (Hélicos) et MC de la Vidrezone (Montbrison). Du vent mais des vols.

Plusieurs séances d'écolage avion pour la formation des jeunes.

Journée Jets sur notre terrain, en rencontre interclubs. Participation du club (Freddy), ainsi que Montélimar (Pierre). Du gros vent mais des vols.

Journée symposium VGM, organisation en charge du club de Romans. 14 Pilotes et leurs accompagnants, des arrivées dès le samedi après midi (vent du nord soutenu). Gros soleil le dimanche (vent modéré du nord, puis du sud). Les concurrents ont effectués trois présentations chacun, trois juges les ont notés. Bonne ambiance malgré le nombre. Repas convivial autour du barbecue (ouvert à tous au tarif habituel), apéritif offert par Romans. Présence du noyau du club, forte implication de David. A retenir : Par grand soleil, il faut de l'eau ...

D'avril à octobre : Des participations en extérieur, soit comme participants, soit comme spectateurs (Valayans, Pujaut, Aix, Aubenas, Signes, Istres, ...).

La participation au forum des associations de Pierrelatte. La Participation aux JPO de l'Aéroclub de Pierrelatte. A noter que ces deux manifestations ont été peu productives en termes de recrutement, voire de présence des membres.

Le week-end d'initiation à l'hélicoptère, organisé par Eric BALDASSARI, avec le soutien de l'ANEG (Club sports aériens des Electriciens et Gaziers), a été annulé pour des causes météo, les animateurs prévus seront disponibles pour une autre date, à programmer.

Une rencontre, provoquée par l'Aviation Civile quant à la ZRT, s'est tenue dans les locaux de Survey copter. Le but était d'examiner le fonctionnement de la ZRT en prenant l'avis des intéressés (Avions, Planeurs, ULM, Survey copter et Aéromodèles. Didier a émis des remarques, dont le fait que le message répondeur est pour plusieurs jours (non-conforme au protocole), dont le fait que nous n'évoluons pas sur le périmètre « Survey copter », en demandant à sortir du protocole ou à aménager les restrictions. La réponse de Survey copter est que :

- - Les messages seront au jour le jour (fortement demandé par l'Aviation Civile – doit correspondre à la réelle activité) ;
- - Leurs activités sont en croissance (industrialisation), avec de plus gros modèles, donc des évolutions sur tout le terrain (une boucle d'attente automatisée est créée, en cas de besoin de pose d'urgence d'un avion/planeur grandeur pendant leurs vols)

En conséquence, la ZRT qui est temporaire, sera remplacée par une ZR selon les conditions du protocole en vigueur (proposée en mars 17, sans doute en place en novembre 17).

Enfin, un bilan 2016, marqué par la météo (du vent ou/et de la chaleur), une restriction des périodes d'évolution (ZRT), une participation moindre, des séquences spectaculaires avec de la représentation interne et externe soutenue, sous l'impulsion de nos virtuoses (Charly, David, Freddy, ...), une moyenne d'âge en croissance, mais toujours le même plaisir de participer et de se rencontrer.

**Merci à tous ceux qui de près ou de loin ont participé aux activités et manifestations du club durant cette année. Le club ne peut exister qu'au travers de votre présence et de votre participation.**

### **Les prévisions**

La galette des rois est prévue (14/01/17), en début d'après midi (15h).

Le repas du club est prévu (22/01/17), reste à déterminer l'endroit.

Les manifestations et animations prévues en 2017 correspondent au programme habituel, notre souci étant de rassembler le plus de participants autour de nos activités. La prévision comprend une journée Planeurs (14/05/17), une pour les warbirds (23/07/17), une pour les Grands Modèles (11/06/17), une tous modèles (10/09/17).

Un atelier photo est programmé pour le week-end des 19 et 20 novembre (les 05 et 06 ont été annulés), avec le club photos de Saint Paul dont le sujet est centré sur nos activités au sol ou en vol. Le briefing sécurité est prévu en début de chaque demi-journée et assuré par le Président ou son représentant désigné..

Un week-end « découverte » est prévu les 22 et 23/04/17, double commandes, pour électrique et thermique.

Les investissements vont porter sur l'achat d'une seconde radio, d'un second avion mousse électrique, un lot de batteries pour motoriser ces ensembles.

Des aménagements sont prévus comme :

- améliorer les tables et en ajouter (en quinconce) ;
- améliorer le poste pilotes (augmenter la protection, filet non métallique) ;
- améliorer l'abri en tôle ;
- travaux d'entretien.

De plus, un espace multi-rotors est envisagé, pour permettre le développement de cette activité qui correspond à une demande de nos adhérents, présents ou à venir. Pour rappel, l'évolution des multi-rotors est prévue au règlement intérieur, pour autant que l'on soit licencié au club ou ailleurs mais avec une carte club, que l'on utilise une radio conforme et que l'on respecte les conditions d'évolutions des hélicoptères.

### **Bilan financier**

Compte rendu budgétaire par le Trésorier. Le budget est à l'équilibre avec :

- 5599,89 € de produits ;
- 5296,03 de charges

Ce qui donne un bilan 2016 positif avec des avoirs de 4321,05 € pour 4017,19 € en 2015. Cette gestion prend en compte les éventuelles réductions de subventions dans le contexte économique actuel des communes. Quitus est donné au Trésorier pour l'exercice 2016.

**Renouvellement du bureau** : Rappel, les membres du bureau sont élus pour trois ans.

### **Sortants** :

M. PERLINI Eric quitte son poste de Correspondant sécurité. Se présente : David METZLER

M. MIRGUET Alain, élu depuis trois ans : Pas de postulant.

Sont donc élus pour le bureau 2017 :

**Président** : Didier FROISSART

**Vice - président** : Jean-Pierre GIROLD

**Trésorier** : Alain MIRGUET (réélu à son poste en séance)

**Secrétaire** : Christian VACCA

**Correspondant sécurité** : David METZLER

**Correspondant Animations** : Philippe DESCHAMPS

**Webmaster** : Jean-Pierre GIROLD

### **Questions diverses :**

Les changements dans le règlement intérieur, édité en 2015, requiert une présentation et une validation majoritaire de l'assemblée, notamment l'article 8, ci-dessous :

**- Règle d'usage d'un Drone de loisir :** En accord avec la réglementation émise par le Ministère du Développement Durable et de l'Energie, ainsi que par la Direction Générale de l'Aviation Civile, l'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non-conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende, en vertu de l'article L.6232 du code des transports.

Compte tenu de l'article 5 des règles de sécurité émises par la DGAC, ci-dessous, la mise en œuvre de drones en mode automatique est strictement interdite sur la plateforme aéronautique du Tricastin, la raison étant que la règle de base de l'aéromodélisme est le pilotage à vue (voir et éviter).

*Je n'utilise pas mon drone à proximité de tout terrain d'aviation pouvant accueillir avions, hélicoptères, planeurs, ULM, et autres aéronefs habités. La distance minimale à respecter est de 5 km, et atteint 15 km pour les aérodromes les plus importants (ceux dont la piste dépasse 1 200 m).*

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un engin multi rotors dit « drone de loisir » est assimilable à celle d'un hélicoptère dans le respect du protocole en vigueur sur le terrain de Pierrelatte. Le préalable à cette mise en œuvre est que la commande doit être réalisée à partir d'une radiocommande standard, dont les caractéristiques correspondent à la réglementation (fréquence, puissance d'émission, fiabilité). Sous réserve de respecter les mêmes consignes et obligations (art 6) que les hélicoptères, la mise en œuvre d'un drone de loisir, par un pilote licencié acceptant les clauses du présent règlement, est autorisée.

Ce point est validé à la majorité des présents. A noter que notre démarche « multi-rotors » est particulièrement bien ressentie par les représentants de la municipalité.

### **Prix des licences 2017 :**

Prix inchangés ; Pratiquant adulte = 44 € + 26 € la carte Club et 10 € la revue FFAM **soit 70 € ou 80 €**

